



DECISION n°40296 COM/2025 n°08

Fixation de tarifs

Occupations et mises à dispositions du domaine pour tournages

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

VU la délibération du Conseil Municipal n°14-2024 du Conseil municipal du 28 octobre 2024, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan le 30 octobre 2024, donnant délégation à M. le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, de prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU les demandes d'occupations et de mises à dispositions du domaine communal formulées par les sociétés de productions ou audiovisuelles pour les besoins de tournages.

DECIDE :

Article 1 : De fixer des tarifs d'occupations et mise à dispositions payables auprès du Service de Gestion Comptable de St Vincent de Tyrosse, receveur de la commune, comme suit :

Stationnement et occupation du domaine public*

Nombre véhicules / caravanes / tentes / zone restauration / groupes électrogènes	Forfait journalier				
	1 à 5 emprises (> ou = 60m ²) **	6 à 10 emprises (entre 61 et 125 m ²)	11 à 20 emprises (entre 126 et 250 m ²)	21 à 40 emprises (entre 251 et 500 m ²)	+40 emprises (<501m ²)
Place de stationnement dans la rue (places réservées + prise d'arrêtés de stationnement)	50 €	100 €	175 €	400€	1000€

***Une majoration de 50% sera appliquée en haute saison, soit du 15 juin au 15 septembre.**

****Une emprise = une place de parking.**

Forfait équipe de tournage

Equipe technique	Forfait journalier
Moins de 5 personnes	50 €
De 6 à 30 personnes	90 €
De 30 à 50 personnes	150 €
Plus de 50 personnes	250 €

Vol de drone : 200 € par drone

Tarifs pour mises à dispositions

	Forfait journalier
Salle des mariages	1 000 €
Salle Maurice Ravailhe - 1 ^{er} étage	900 €
Salle Maurice Ravailhe - mur à gauche	700 €



Salle de réception	800 €
Bunker	500 €
Salle Vidal (RDC+1 ^{er} étage)	800 €
Poste de secours des maitres-nageurs sauveteurs (tarif par cabane)	500 €
Bâtiment des saisonniers	1 500 €
Eglise	600 €
Cours de tennis	300 €
Salle de danse	700 €
Aire de jeux (tarif pour une aire)	150 €
Halles du Penon	1 000 €
Skate parc	200 €
Cimetière	800 €
Fronton	200 €

Mobilisation d'agents communaux, frais de dossier (traitement des demandes d'autorisations, rédactions d'arrêtés municipaux, réservation de l'espace public...) : 100 €

Forfait annulation/changement de dates de tournage : 50 €.

Forfait dépassement de dates de tournage : 150 € en sus des tarifications précédemment évoquées.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dax et Mme la Trésorière de St Vincent de Tyrosse, Receveur de la Commune.

Fait à Seignosse, le 05/02/2025

Le Maire,

M. Pierre PECASTAINGS

Le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette Décision qui sera affichée ce jour au siège de la Collectivité ;
- informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

